

Communiqué de presse

Le 19 juin 2017,

Service Urbanisme :

Enquête publique relative au projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine « AVAP » à Bergerac



L'enquête publique relative au **projet d'AVAP** à Bergerac est organisée par la CAB du **12 juin au 12 juillet 2017**. Le dossier et le registre d'enquête sont disponibles aux jours et heures d'ouverture habituels à la CAB et à la Mairie de Bergerac, ainsi que sur les sites internet des deux collectivités.

Permanences du Commissaire-enquêteur le samedi **24 juin** de 9h à 12h et le Vendredi **30 juin** de 14h30 à 17h30 à la mairie de Bergerac puis le Mercredi **12 juillet** de 14h30 à 17h30 à la CAB.

A Bergerac, dans le souci de protéger le centre-ville ancien, une ZPPAUP (Zone de Protection du patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) avait été créée dès 2003. Aujourd'hui, l'AVAP a pour vocation de poursuivre cet objectif. Le périmètre qui comprend actuellement le centre ancien, les rives de la Dordogne, certains hameaux et châteaux, a été élargi pour intégrer les rives et moulins du Caudeau, certains domaines du Pécharmant, des éléments du patrimoine industriel de la ville, ainsi que d'autres éléments de ce patrimoine riche et diversifié.

L'AVAP régleme les travaux de construction et d'aménagement en son sein. Tous travaux sur le bâti ou les espaces naturels répertoriés doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation. L'Architecte des Bâtiments de France est systématiquement consulté. Il donne également des conseils en amont, sur rendez-vous à la mairie.

Protéger le patrimoine est utile pour préserver et transmettre la mémoire historique de la ville. Cela améliore également la qualité du cadre de vie, l'attractivité de la ville et participe ainsi au développement touristique de Bergerac et de son agglomération.

Service urbanisme de la CAB :

Tél : 05 53 74 59 63 / urbanisme@la-cab.fr

Retrouvez toute l'actualité de la CAB sur :

www.la-cab.fr

www.facebook.com/la.cab.24

<https://twitter.com/LaCAB24>